

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

29 NOV. 2018

Rapport annuel 2017

N° 033 213 302 144 2018

1128-DC22.11.2018.-16A



VILLE DE
LACANAU

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■ RESSOURCES EN EAU.....	4
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■ LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	7
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■ RECETTES D'EXPLOITATION.....	9
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
QUALITE DE L'EAU.....	10
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	12
■ PERFORMANCE DU RESEAU.....	13
■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	16
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	16
■ BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	16
■ ETAT DE LA DETTE.....	16
■ ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	17
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'eau potable.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Cet indicateur est basé sur la population permanente et saisonnière de la commune desservie par le réseau de distribution d'eau. Il est établi à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie. Toutefois, cet indicateur ne tient pas compte de la population accueillie l'été sur la commune.

Ainsi, la population desservie a été estimée à 4 577 habitants sur la base du dernier recensement (2015).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage.

Jusqu'au 30 avril 2017, le délégataire était la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} mai 2004 et de ses avenants.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	21/11/2005	Intégration des stations de surpression Domaine du Golf et Résidence Eden Park
2	20/04/2010	Prise en compte de l'exploitation des installations de sectorisation qui sont ajoutés à l'inventaire du périmètre affermé. Révision des tarifs rémunérant le délégataire. Modification des périodes de facturation. Modalités de contrôle des installations privées de prélèvements et de distribution d'eau sur la base d'un bordereau des prix. Installation des équipements de télérelève posés sur les 84 compteurs communaux.
3	15/03/2016	Avenant de prolongation jusqu'au 30 avril 2017

Par délibération du 30 mars 2017, la ville a confié la gestion du service de l'eau potable à la société SUEZ Eau France à compter du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 11 ans et 8 mois.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE sont les suivantes (en surligné jaune apparaissent les prestations et investissements contractuels du nouveau contrat) :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des portails, des purges, des toitures, couvertures, zingueries, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier, entretien et nettoyage des ouvrages intérieur et extérieur, peinture intérieur et extérieur (hors réservoir), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité, diagnostic des forages, nettoyage des crépines,

Renouvellement	des branchements à caractère fonctionnel, des canalisations <12m, des clôtures, des compteurs, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier, mise à niveaux des bouches à clé
Prestations particulières	recherche de fuites, outil de suivi des forages (WELLWATCH), outil de suivi du réseau (AQUADVANCED), mise en place de prélocalisateurs acoustiques, étude de gestion patrimonial (PREVOIR), réalisation d'un diagnostic d'entartrage des conduites.

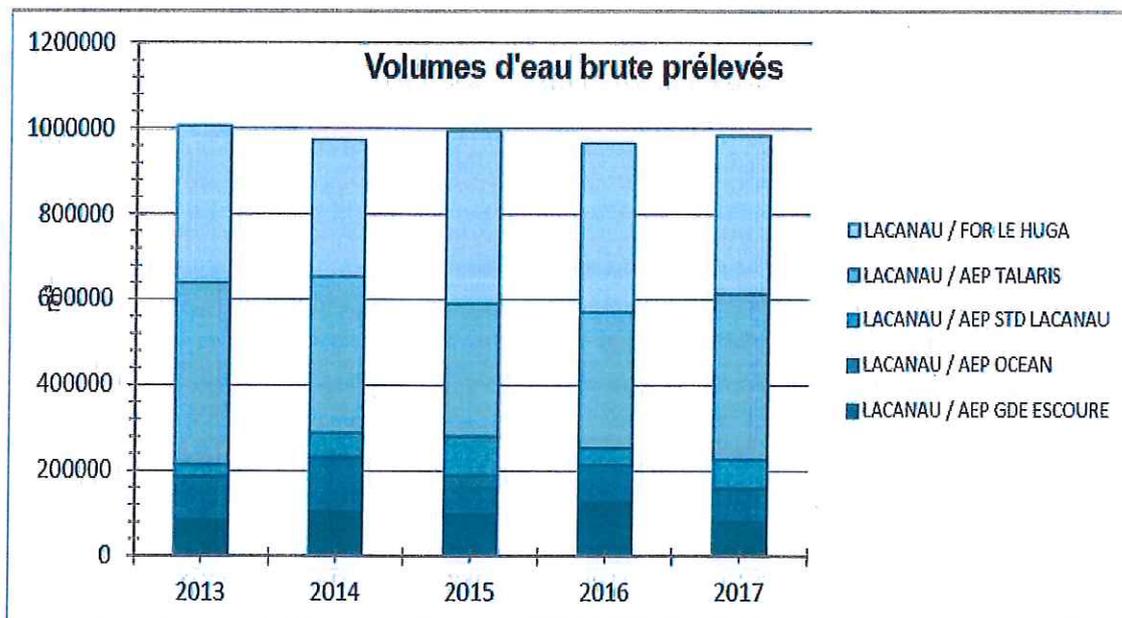
La commune prend en charge :

Entretien	des espaces verts - des arbres, arbustes et gazon
Renouvellement	de la voirie, des captages, des plantations, du génie civil
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante / future, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

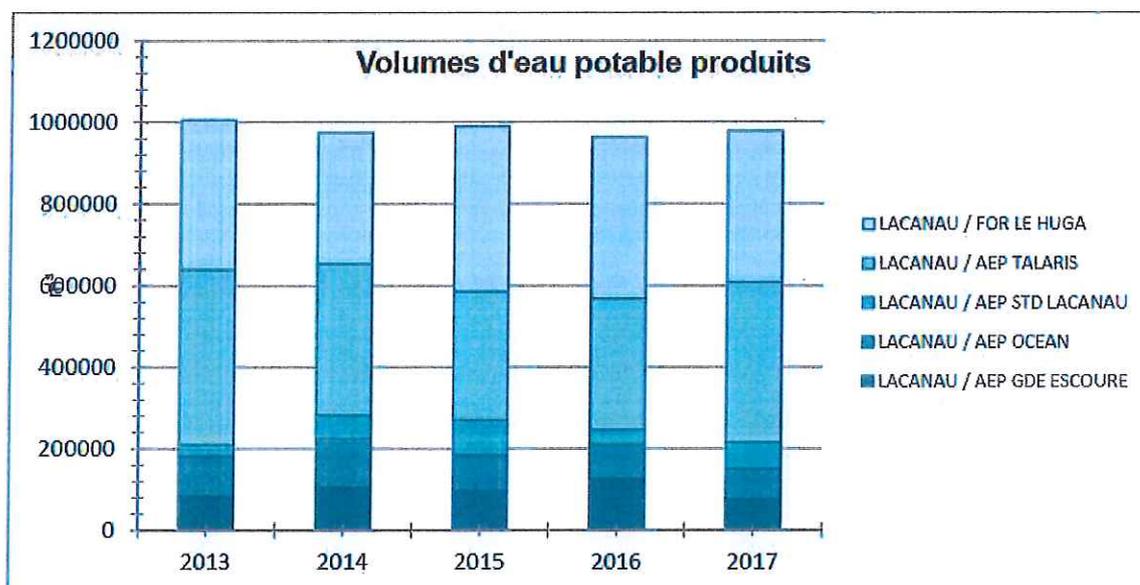
Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Forage du HUGA LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	100	320 492	404 503	395 340	369 680	- 6,5 %
Forage de TALARIS LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	100	366 476	310 842	317 782	388 102	+ 22,1 %
Forage du STADE LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	90	56 750	91 332	38 885	68 336	+ 75,7%
Forage de l'OCEAN LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	120	126 258	91 375	88 423	79 002	- 10,7 %
Forage de L'ESCOURE LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	120	104 331	97 009	125 713	78 992	-37,2 %
Total des prélèvements [m³]		1 006 607	974 307	966 143	984 112	1,9 %



• *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Forage du HUGA LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	320 492	404 503	395 340	369 680	- 6,5 %
Forage de TALARIS LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	371 251	315 091	321 949	392 188	+ 21,8 %
Forage du STADE LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	57 980	86 773	38 144	66 609	+74,6 %
Forage de L'OCEAN LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	119 966	86 507	84 015	73 691	- 12,3 %
Forage de L'ESCOURRE LACANAU Prélèvement en nappe souterraine	104 331	97 009	124 511	76 141	- 38,8 %
Total produit [m³]	974 120	989 883	963 959	963 959	1,5 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.



Des écarts apparaissent entre les volumes prélevés et les volumes produits, notamment sur les sites de Talaris, de l'Océan et du Stade.

En toute logique, ces volumes doivent être identiques. En effet, les bâches de reprise sont directement accolées aux forages (sauf le forage de Huga); la perte en ligne est donc nulle sauf incidents techniques.

Ces décalages peuvent résulter soit des erreurs de relève soit des différences liées aux écarts de mesure normaux entre appareils et aux pertes d'eau au moment du nettoyage des réservoirs.

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2014	2015	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 107	6 157	6 175	6 170	+0,0%
Nombre d'abonnements non domestiques	90	66	80	33	
Nombre total d'abonnements	6 197	6 223	6 255	6 203	-0,8%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La baisse du nombre d'abonnés provient d'une mise à jour du logiciel clientèle du délégataire.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
Volume produit	1 002 694	1 007 162	984 566	955 404	908 107	- 4,9 %
Volume total vendu aux abonnés	781 268	838 084	797 926	824 910	744 191	- 9,8 %

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	155,90	157	157	157,3	+ 0 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Part de la Collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
14/04/2011	Pour financer les travaux de rénovation du réseau d'eau potable, le conseil municipal a voté pour une augmentation de 10 % de la surtaxe, comme suit : Part fixe : de 5,50 €/an à 6,05 €/an Consommation : de 0,198 €/m ³ à 0,218 €/m ³
17/03/2016	Avenant de prolongation du contrat jusqu'au 30 avril 2017 Part fixe : 6,05€/an Part variable : de 0,218 €/m ³ à 0,2951 €/m ³

Part SUEZ

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ évoluent selon deux principes :

- **par indexation annuelle** aux tarifs de 2017, prévue dans le contrat, avec application d'un coefficient calculé à partir de plusieurs indices liés à l'évolution des coûts des matériaux et du travail.
- **par avenant**, suite à l'élargissement du périmètre affermé et l'intégration de nouveaux équipements, un nouveau tarif est calculé pour tenir compte des coûts de renouvellement et d'exploitation.

	2004	2014	2015	2016	2017	Nouveau contrat 2017
Part fixe HT/an	18 €	26,68 €	26,90 €	26,78 €	26,78 €	27,00 €
Part proportionnelle HT/an	0,28 €	0,3940 €	0,3970	0,3185	0,3185	0,3015

Agence de l'eau : redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3150	0,32	0,332

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont **payables d'avance semestriellement**.

Les volumes sont **relevés annuellement**.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Var 17/18
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	26,90	26,84	26,78	27,00	+0,8%
	Camping - emplacement	19,38	19,34	19,30	8,91	-50,5%
	Camping - mobil home	19,38	19,34	19,30	20,25	+4,9%
	Hôtel ou résidence hôtelière (sans cuisine)	19,38	19,34	19,30	8,91	-0,2%
	Copropriété (avec individualisation), le m ³	26,90	26,84	26,78	27,00	+0,8%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		0,397	0,396	0,3185	0,3015	-19,6%
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	6,05	6,05	6,05	6,05	0%
	Restaurant	6,05	6,05	6,05	6,05	0%
	Camping (pour 5 emplacements)	1,21	1,21	1,21	1,21	0%
	Hôtel (pour 15 lits)	0,40	0,40	0,40	0,40	0%
	Immeuble collectif, lotissement, le m ³	6,05	6,05	6,05	6,05	0%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		0,218	0,218	0,2951	0,2951	0%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1841	0,1990	0,1990	0,0850	-57,3%
	Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3150	0,320	0,330	+3,1%
	TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Var 17/18
Exploitant	74,54	74,36	65,00	63,18	-2,8%
Collectivité	32,21	32,21	41,46	41,46	+0,0%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	22,09	23,88	23,88	10,20	-57,3%
Redevance de pollution domestique	37,20	37,80	38,40	39,60	+3,1%
TVA	9,13	9,25	9,28	8,49	-8,45%
Total [€ TTC]	175,17	175,5	178,02	162,93	-8,5%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,7%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³:

1,3578 €/m³ TTC

Prix théorique moyen du m³ pour un usager consommant 120 m³ en Gironde (2012)

1,948 €/m³ TTC



■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2014	2015	2016	2017	Var 2016/2017
Recettes de vente d'eau					
Total recettes de vente d'eau	230 040,00 €	228 085,00 €	277 870,00 €	281 043,00€	+1,15 %

● Recettes de l'exploitant

	2014	2015	2016	2017	Var 2016/2017
Recettes de vente d'eau					
Total recettes de vente d'eau	551 565,00 €	557 548,00 €	502 930,00 €	463 193,00 €	- 7,9 %
Autres recettes					
Travaux attribués à titre exclusif	23 800,00 €	36 650,00 €	20 560,00 €	30 681,00 €	+ 49,2 %
Autres produits accessoires	21 700,00 €	19 420,00 €	12 410,00€	10 190,00€	- 17,8 %
Facturation et recouvrement autres comptes des tiers	3 040,00 €	200,00 €	2 670,00 €	4 308,00 €	
Total des recettes	600 105,00 €	593 818,00 €	538 570,00 €	508 373,00 €	- 5,6 %

Les produits pour la facturation et le recouvrement pour le compte de tiers sont constitués de redevances pour le prélèvement sur les ressources en eau et de la pollution domestique.

Les autres produits accessoires sont constitués de frais de mise en service, de frais administratifs et de prestations sur compteurs.

Les travaux attribués à titre exclusif correspondent aux travaux de branchements pour le compte des particuliers.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	33	1	97 %	Coliformes
Conformité physico-chimique	36	0	100 %	

L'eau distribuée en 2017 sur la commune de LACANAU a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 97 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage de L'ESCOURE

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

D'autre part, l'arrêté de ce forage est ancien et ne prescrit pas d'action particulière dans le suivi de l'ouvrage.

Forage de l'OCEAN

	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
--	-----	---

D'autre part, l'arrêté de ce forage est ancien et ne prescrit pas d'actions particulières dans le suivi de l'ouvrage.

Forage de TALARIS

80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (reste la finalisation du détachement de la parcelle)
------	--

Forage du HUGA

100 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
-------	--

Forage du STADE

80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
------	---

D'autre part, l'arrêté de ce forage est ancien et ne prescrit pas d'action particulière dans le suivi de l'ouvrage.

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
94 %

Ces indices signalent, que pour tous les captages d'eau, les périmètres de protection ont été mis en place et validés par la Préfecture (valeur supérieure ou égale à 60 %).

Le taux de 80% est atteint lorsque les travaux liés à l'arrêté ont été réalisés et que ceux-ci ont fait l'objet d'une visite de contrôle par l'ARS.

Le taux de 100% correspond à la mise en place complète de l'arrêté préfectoral et à la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice de protection global est calculé en fonction des indices individuels de chaque captage au prorata du volume d'eau prélevé.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

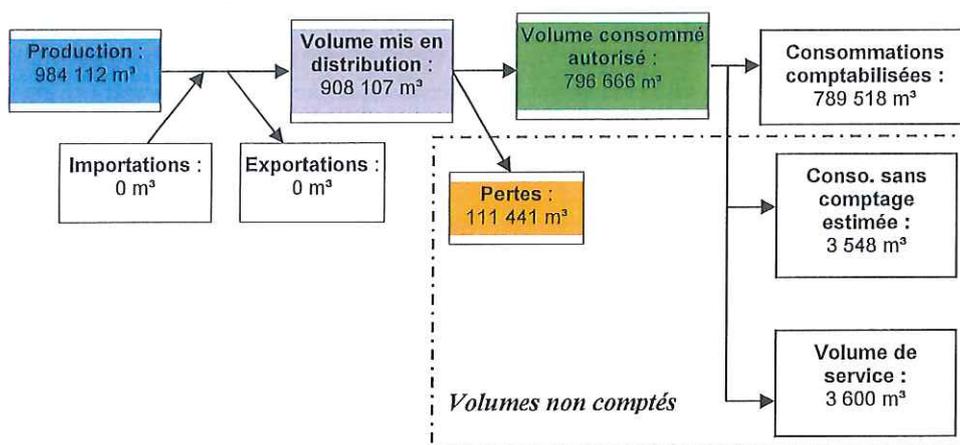
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre. Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL	120	-	100

■ PERFORMANCE DU RESEAU

Les données servant au calcul des différents indices de performance du réseau sont déterminées entre deux périodes de relève.

Ils diffèrent donc des données fournies en début de rapport issues des relevés du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Les consommations sans comptage (en particulier besoins incendie) sont évaluées à 3 548 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges/remplissages des réseaux neufs, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 3 600 m³ par l'exploitant.

Pour mesurer la performance du réseau d'eau potable, l'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à d'autres services publics d'eau potable.

(Consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (Volume produit + importations).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	82,1%	82,2%	82,2%	84,1%	82,1%	83,7%	86%	85,4%	87,7%

- **indice linéaire de consommation =**

Cet indice permet d'approcher une notion « d'utilisation du réseau ». Comparé à l'indice de consommation par habitant (ou abonné domestique), il permet de juger de l'utilisation moyenne par habitant ou « équivalent habitant » en fonction de la concentration.

(Consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	14,9	15,1	15,3	15,15	14,4	14,8	14,8	14,2	13,9

- **indice des volumes non comptés =**

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté (estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) et la longueur du réseau hors branchements ramené à une valeur journalière.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	3,3	3,4	3,5	3,1	3,2	3,04	2,53	2,56	2,06

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

- **indice linéaire de pertes en réseau =**

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes et la longueur du réseau hors branchements ramené à une valeur journalière.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,2	3,3	3,3	2,85	3,1	2,91	2,41	2,43	1,94

L'ancienneté du réseau influe sur cet indice. La baisse de cet indice indique l'efficacité de la politique de renouvellement des réseaux et des campagnes de recherches de fuites.

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014/2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	5,091	1,762	0	1,133	2	0,81	0,74

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux HT
Renouvellement de réseau : rues Boileau, Rabelais et Lapuyade	204 000 €
Réhabilitation forage de l'Océan	250 000 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb sur le service.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	1 880 138,25 €	2 075 057,53 €	1 876 572,97 €	2 176 723,98 €	2 115 825,95 €
Remboursements au cours de l'exercice	247 218,30 €	244 478,72 €	274 547,06 €	266 558,53 €	312 633,56 €
dont en intérêts	81 041,31 €	74 398,00 €	76 062,50 €	63 829,54 €	58 984,68 €
dont en capital	166 176,99 €	170 080,72 €	198 484,56 €	202 728,99 €	253 398,88 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015	2016	2017
Montants des abandons de créance	62,52	200,04	56,00	291,91
dont part délégataire	62,52	200,04	37,18	143,25
dont part collectivité				
nombre de demandes reçues	1	4	3	3
nombre d'aides accordées	1	4	3	3
Montants des versements à un fonds de solidarité	1 425 €	1 431 €	1 438 €	1 438 €
dont part délégataire				
dont part collectivité	1 425 €	1 431 €	1 438 €	1 438 €

Un fonds de solidarité pour le logement (FSL) est institué dans chaque département. Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement (impayé de facture, financer le dépôt de garantie,..). Les bénéficiaires sont les locataires, les propriétaires occupants.

La commune a signé avec le département une convention triennale « solidarité eau » et verse une contribution au titre de « collectivité maître d'ouvrage ».

